



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE COMPIEGNE

OISE

**Commission Locale d'Information et de Surveillance**

**Centre de stockage de déchets non dangereux de Moulin-sous-Touvent**

**Compte-rendu  
de la réunion du 3 décembre 2008 en mairie de Carlepont**

Le 3 décembre 2008, à 16h30, s'est réunie en mairie de Carlepont, sous la présidence de M. Jean-Pierre Delattre, directeur de la réglementation, des libertés publiques et de l'environnement de la préfecture de l'Oise, la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) du centre de stockage de déchets non-dangereux exploité sur le territoire de la commune de Moulin-sous-Touvent.

Étaient présents :

- Monsieur Fabrice D'Aranjo, maire de Moulin-sous-Touvent,
- Monsieur Jean-Michel Vicaire, maire de Carlepont,
- Monsieur Bruno Guillemain, premier adjoint au maire de Tracy-le-Mont,
- Monsieur Jean-Paul Coudert, adjoint au maire de Tracy-le-Val,
- Monsieur Jacky Jolly, adjoint au maire de Carlepont,
- Monsieur Pierre Bureau, direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie, inspecteur des installations classées,
- Madame Simone Cassar, préfecture de l'Oise, bureau de l'environnement,
- Adjudant Gobert, brigade territoriale d'Attichy,
- Monsieur Charles Lengagne, sous-préfecture de Compiègne, bureau de l'action territoriale,
- Monsieur Top, police rurale de Carlepont,
- Monsieur Grégoire Top, direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Oise, inspecteur des installations classées,
- Monsieur Bruno Varnière, direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Oise, inspecteur des installations classées,
- Monsieur Jacky Gurdebeke, directeur général de la SA GURDEBEKE,
- Monsieur Tanguy Latron, conseiller technique de la SA GURDEBEKE,
- Monsieur Pierre de Waziers, EACM,
- Monsieur Claude Blondel, représentant du réseau des organismes de sauvegarde de l'Oise,
- Monsieur Xavier Lochmann, association de sauvegarde de l'environnement carolipontois.

\*  
\* \*

La CLIS s'est tenue en deux temps, avec tout d'abord la visite du centre de stockage de déchets ménagers et du centre de stockage de déchets inertes puis la réunion s'est poursuivie en mairie de Carlepont.

Après un tour de table de présentation, M. Delattre ouvre la réunion et présente l'ordre du jour.

.../...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté Égalité Fraternité

Le compte-rendu de la CLIS du 12 septembre 2007 est approuvé à l'unanimité.

□ **Fonctionnement de l'exploitation**

- Plan de progrès et travaux

Suite à la présentation du rapport d'exploitation 2007/2008 (cf. document distribué en séance), la SA GURDEBEKE expose aux membres de la CLIS le plan de progrès engagé en août 2007 sur les deux centres de stockages de déchets ménagers et de déchets inertes de l'entreprise.

Ce projet a pour but de mettre en œuvre de bonnes pratiques d'exploitation afin d'assurer la mise en conformité avec la réglementation. Dans ce cadre des travaux ont été engagés courant 2008 (installation de barrières d'entrée, cloisonnement des différentes zones...) et l'efficacité de ces réalisations fait l'objet d'un suivi de terrain.

Le déroulement de ces actions sera communiqué à la CLIS à travers la lettre d'information CLIS déjà existante.

- Suivi environnemental

L'état des eaux souterraines ne connaît pas d'évolution et aucun rejet aqueux n'est effectué en milieu naturel sans contrôle préalable.

Les analyses portant sur les rejets gazeux ne révèlent aucune anomalie. L'exploitant signale qu'une torchère de secours est mise en place pour parer aux éventualités de dysfonctionnement. Un problème d'émission de poussières a été noté, des analyses devant être prochainement menées pour en établir l'origine.

□ **Projet d'arrêté préfectoral de prorogation de délai de la parcelle 13, de la régularisation administrative de l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) du traitement partiel des lixiviats de la plate-forme de déchets verts.**

Ce projet d'arrêté préfectoral a pour objet la prolongation de la durée d'exploitation jusqu'au mois d'avril 2009. Cette prorogation ne prévoit pas d'augmentation du tonnage d'origine mais a pour objet de permettre d'atteindre la cote finale initialement prévue (146,78 NGF).

Cet arrêté préfectoral porte également sur la régularisation administrative de la parcelle 9 afin de permettre, à terme, son comblement et son intégration au plan global de réaménagement.

La formalisation du traitement des lixiviats de la plate-forme de compostage et leur orientation vers la station PALL est également intégrée à l'arrêté.

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques a émis un avis favorable à cet arrêté sous réserve d'information des membres de la CLIS.

Les inspecteurs des installations classées rappellent que les avis émis par ces deux commissions sont consultatifs. Par ailleurs, il est indiqué qu'une autorisation de prorogation d'exploitation n'a aucun rapport avec une autorisation d'extension, la procédure de saisine de la CLIS étant dans ce cas obligatoire.

A l'issue de la présentation de ce projet d'arrêté, les membres de la CLIS sont appelés à voter.

Contre : - Mairie de Carlepont  
- Association de sauvegarde de l'environnement carolipontois (ASEC)  
- Réseau des organismes de sauvegarde de l'Oise (ROSO)

Abstention : - Mairie de Tracy-le-Val

Pour : - Mairie de Moulin-sous-Touvent

Les représentants de la mairie de Tracy-le-Mont, n'ayant pas pouvoir de vote, indiquent que leur opposition au projet porte sur la prorogation d'exploitation et non pas sur les dispositions techniques qui apparaissent pertinentes.

#### **Suivi du réaménagement du site d'exploitation**

L'exploitant présente des analyses menées sur d'autres centres de stockage de déchets et signale que des tassements de terrain se produiront inéluctablement sur le site réaménagé (parcelle 13). Les prévisions établies par le bureau d'études prévoient un affaissement de un à trois mètres sur vingt ans.

L'exploitant indique que ces affaissements créeront une contre-pente avec l'ancien site. Cette situation risquerait de nuire aux écoulements hydrauliques, entraînant un problème de gestion des lixiviats.

Le représentant de l'entreprise s'interroge sur les possibilités d'anticipation de ces affaissements en vue d'éviter une reprise du site d'ici une décennie et demande un rehaussement de la parcelle 13, nécessitant en cela une nouvelle prorogation d'exploitation jusqu'en novembre 2009. Le volume correspondant à ce nouvel apport est estimé à 33.000 m<sup>3</sup>.

L'inspection des installations classées indique que dans le cadre du suivi trentenaire, tous les centres de stockage de déchets connaissent des problèmes de reprise, quelle que soit l'ampleur du tassement ou la problématique des contre-pentes. Il est également indiqué que les dépressions affectant la parcelle ne seront pas homogènes, empêchant toute anticipation. Par ailleurs, cette surélévation de terrain aurait une incidence sur la stabilité des diguettes surplombant la route départementale. Une étude planimétrique et topographique a d'ailleurs été demandée à l'exploitant sur ce point dans le cadre du suivi de l'exploitation.

Le représentant du ROSO s'interroge également quant à une éventuelle pollution des sols causée par le stockage des déchets dans des casiers antérieurs à 1991.

L'exploitant indique que les déchets datant d'avant 1991 ne produisent plus de biogaz et ne génèrent par conséquent plus de lixiviats, rendant impossible toute pollution par infiltration.

□ **Fonctionnement de la CLIS**

Le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire a récemment rappelé la nécessité de fixer un règlement intérieur pour le fonctionnement des CLIS. Dans cette optique, un projet de règlement intérieur est proposé (et joint en annexe du présent compte-rendu), projet qui sera mis au vote lors de la prochaine réunion de la CLIS.

Par ailleurs, les membres de la commission sont informés que le suivi des installations de traitement des déchets sera assuré par l'inspection de la direction régionale de la recherche, de l'industrie et de l'environnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

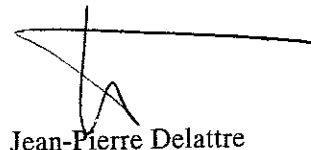
□ **Questions diverses**

Les représentants de la mairie de Tracy-le-Mont notent que la gestion du site s'améliore mais que la qualité des ordures ménagères réceptionnées reste mauvaise, état de fait qui ne relève évidemment pas de la responsabilité de l'exploitant.

A ce sujet, l'exploitant indique que la SA GURDEBEKE étudie actuellement l'opportunité de développer un projet de valorisation calorifique des ordures ménagères de base.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance.

Le président



Jean-Pierre Delattre



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE COMPIEGNE  
OISE

**Commission Locale d'Information et de Surveillance**  
**Plate-forme de compostage de Moulin-sous-Touvent**

**Compte-rendu**  
**de la réunion du 3 décembre 2008 en mairie de Carlepont**

Le 3 décembre 2008, à 15h45, s'est réunie en mairie de Carlepont, sous la présidence de M. Jean-Pierre Delattre, directeur de la réglementation, des libertés publiques et de l'environnement de la préfecture de l'Oise, la commission locale d'information et de surveillance (CLIS) de la plate-forme de compostage exploitée sur le territoire de la commune de Moulin-sous-Touvent.

Etaient présents :

- Monsieur Fabrice D'Aranjo, maire de Moulin-sous-Touvent,
- Monsieur Jean-Michel Vicaire, maire de Carlepont,
- Monsieur Bruno Guillemin, premier adjoint au maire de Tracy-le-Mont,
- Monsieur Jean-Paul Coudert, adjoint au maire de Tracy-le-Val,
- Monsieur Jacky Jolly, adjoint au maire de Carlepont,
- Monsieur Pierre Bureau, direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie, inspecteur des installations classées,
- Madame Simone Cassar, préfecture de l'Oise, bureau de l'environnement,
- Adjudant Gobert, brigade territoriale d'Attichy,
- Monsieur Charles Lengagne, sous-préfecture de Compiègne, bureau de l'action territoriale,
- Monsieur Top, police rurale de Carlepont,
- Monsieur Grégoire Top, direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Oise, inspecteur des installations classées,
- Monsieur Bruno Varnière, direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Oise, inspecteur des installations classées,
- Monsieur Jean-Marc Bochand, directeur opérationnel de la société GL ORGANOSOL,
- Monsieur Laurent Fleury, président directeur général de la société GL ORGANOSOL,
- Monsieur Jacky Gurdebeke, directeur général de la SA GURDEBEKE,
- Monsieur Tanguy Latron, conseiller technique de la SA GURDEBEKE,
- Monsieur Pierre de Waziers, EACM,
- Monsieur Claude Blondel, représentant du réseau des organismes de sauvegarde de l'Oise,
- Monsieur Xavier Lochmann, association de sauvegarde de l'environnement carolipontois.

\*  
\* \*

La CLIS s'est tenue en deux temps, avec tout d'abord la visite du centre de compostage de déchets verts de la société Gurdebeke et du centre de compostage de boues de la société GL ORGANOSOL puis la réunion s'est poursuivie en mairie de Carlepont.

Après un tour de table de présentation, M. Delattre ouvre la réunion et présente l'ordre du jour.

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
*Liberté Égalité Fraternité*

.../...

Le compte-rendu de la CLIS du 12 septembre 2007 est approuvé à l'unanimité.

□ **Présentation du rapport d'exploitation 2007/2008 (cf. rapport distribué en séance)**

Monsieur Jean-Marc Bochand informe les membres de la CLIS que la société TERRALYS a repris la part de l'activité jusqu'alors détenue par la société LYONNAISE DES EAUX.

Les boues produites hors de l'Oise et traitées sur la plate-forme respectent le seuil de siccité de 30% du volume total défini par arrêté préfectoral. Ces boues, principalement d'origine industrielle, proviennent notamment de l'Aisne et de la Somme.

Il est demandé par l'inspection des installations classées d'intégrer au prochain rapport d'exploitation une présentation des éléments pathogènes et des éléments micro-organiques pour le suivi des composts conformément à la réglementation.

□ **Evolution attendue pour l'année 2009**

Concernant l'impact qu'aura la prochaine mise en service de la station d'épuration de Noyon sur l'activité de la plate-forme (janvier ou février 2009), il est indiqué que les boues en provenance de ce site seront accueillies à Moulin-sous-Touvent ; les boues des stations d'épuration les plus éloignées seront traitées sur d'autres sites.

L'année 2009 verra également un changement réglementaire portant sur le régime d'autorisation (chapitre 21.70). Cette évolution impliquera, pour l'exploitant, d'effectuer un audit portant sur la situation de la plate-forme ainsi que sur les travaux à envisager pour la mise aux normes de l'exploitation. La mise en place du pont-bascule à l'entrée du site correspond à une anticipation de ces exigences réglementaires. Par ailleurs, il devra être prévu l'installation d'un portique de détection de la radioactivité à l'entrée de l'installation.

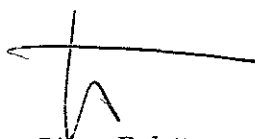
□ **Fonctionnement de la CLIS**

Le ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire a récemment rappelé la nécessité de fixer un règlement intérieur pour le fonctionnement des CLIS. Dans cette optique, un projet de règlement intérieur est proposé (et joint en annexe du présent compte-rendu), projet qui sera mis au vote lors de la prochaine réunion de la CLIS.

Par ailleurs, les membres de la commission sont informés que le suivi des installations de traitement des déchets sera assuré par l'inspection de la direction régionale de la recherche, de l'industrie et de l'environnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance.

Le président



Jean-Pierre Delattre